

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2022-08-58

CIRCULATION INTERDITE FESTIV'HALLES 2022

Le Maire de la Commune d'AZE – 71260

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2

Considérant que l'accès à la Place du Cèdre doit être réglementé lors de la manifestation Festiv'Halles 2022 organisée par le Foyer Rural d'Azé représenté par Fannie Guibert, sa présidente, les jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 août 2022.

ARRETE

Article 1 – La route départementale 82 sera coupée à hauteur de l'intersection sise vers le monument aux Morts (dans le sens Nord/Sud) et à hauteur du rond-point de l'église (dans le sens Sud/Nord).

Article 2 – Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud seront déviés par la Rue Neuve et les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord, par la Rue de l'Eglise.

Article 3 – La signalisation verticale nécessaire sera mise en place :

- Jeudi 18 août de 17h00 à 00h00
- Vendredi 19 août de 17h00 à 00h00
- Samedi 20 août de 17h00 à 00h00
- Dimanche 21 août de 17h00 à 00h00

Article 4 – Les organisateurs devront prendre toute mesure utile pour le respect des présentes.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Lugny.

Fait à AZE, le 09 Aout 2022

Le Maire
Patrick MONIN

